

Indications et outils à l'intention des comités d'audit

Les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) ont travaillé avec un groupe de membres chevronnés de comités d'audit à l'élaboration de nouvelles publications visant à encourager des discussions franches et directes concernant la qualité de l'audit.

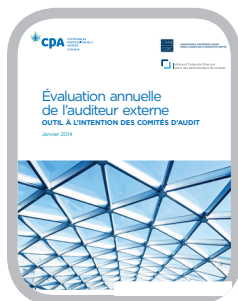
L'une de ces publications présente une vue d'ensemble de la surveillance exercée par le comité d'audit à l'égard de l'auditeur externe, tandis que deux publications complémentaires proposent aux comités d'audit des outils pratiques d'évaluation annuelle et d'évaluation complète périodique de l'auditeur externe. Par ailleurs, le CCRC a élaboré un protocole visant à accroître l'information mise à la disposition des comités d'audit sur les constatations découlant de ses inspections.

Grâce à l'information et aux outils pratiques que contiennent ces documents, il sera plus facile pour les comités d'audit de discuter de la performance de l'auditeur dans une optique d'amélioration de la qualité de l'audit. Voici ce qu'il faut savoir à propos des différents documents :



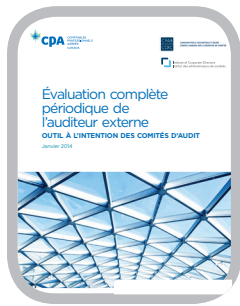
Surveillance de l'auditeur externe – Indications à l'intention des comités d'audit

- Résume certaines des responsabilités qui incombent aux comités d'audit et les activités qui leur permettent de s'en acquitter.
- Fournit, pour chacune de ces activités, des indications fondées sur les pratiques exemplaires.
- Encourage l'uniformité dans les pratiques des comités d'audit, ce qui favorise la qualité de l'audit et améliore le processus d'information financière.



Évaluation annuelle de l'auditeur externe – Outil à l'intention des comités d'audit

- Présente un outil pratique pour la réalisation efficace de l'activité de surveillance clé qui consiste à évaluer annuellement l'efficacité de l'auditeur.
- Propose une démarche rigoureuse pour l'évaluation annuelle sur laquelle le comité d'audit fonde sa recommandation au conseil quant à la reconduction ou à la non-reconduction du mandat de l'auditeur pour une autre année.
- Aide à cerner les points que l'auditeur et le comité d'audit doivent améliorer.



Évaluation complète périodique de l'auditeur externe – Outil à l'intention des comités d'audit

- Offre un outil pratique pour la réalisation efficace de l'activité de surveillance clé que constitue l'évaluation complète périodique du cabinet d'audit.
- Traite de l'évaluation complète, qui est plus approfondie et plus englobante que l'évaluation annuelle et qui est axée sur le cabinet d'audit, son indépendance et l'exercice de l'esprit critique.
- Aide à cerner les tendances importantes et l'incidence de la durée du mandat sur la performance du cabinet d'audit.



Protocole de communication des constatations de l'inspection du CCRC par les cabinets d'audit aux comités d'audit

- Décrit comment les cabinets d'audit communiquent aux comités d'audit les constatations découlant des inspections du CCRC réalisées à compter du 1^{er} mars 2014.
- Fournit aux comités d'audit des informations supplémentaires utiles au sujet de la qualité de l'audit du point de vue de l'autorité de réglementation.
- Favorise la tenue de discussions franches et directes entre les comités d'audit et les auditeurs concernant la qualité de l'audit, ce qui permet aux comités d'audit d'être plus efficaces dans leur rôle de surveillance de l'auditeur.

Pourquoi est-ce important pour les comités d'audit?

- La qualité de l'audit est de plus en plus mise de l'avant comme élément central du processus d'information financière.
- En assurant une surveillance efficace des travaux de l'auditeur externe, le comité d'audit peut contribuer à la qualité d'ensemble de l'audit tout en sauvegardant l'indépendance de l'auditeur.
- Cette surveillance facilitera l'intégration au processus d'audit des connaissances et des préoccupations du comité d'audit.
- Les comités d'audit pourront tirer des avantages importants de ces nouveaux documents, notamment :
 - de meilleures communications avec les auditeurs;
 - une compréhension plus approfondie des questions de risques et de contrôle;
 - un meilleur alignement du processus d'audit sur les principaux risques d'entreprise et les principaux risques liés à l'information financière;
 - la formulation de commentaires plus pertinents à la direction;
 - l'amélioration de la qualité de l'information financière.

Que devraient faire les comités d'audit dès maintenant?

- Lire les documents et participer aux séances d'information qui leur sont offertes.
- Tenir compte de l'incidence possible de ces documents sur l'ordre du jour et le cycle de leurs réunions.
- Discuter des documents avec leurs auditeurs.
- Aviser les membres de la haute direction que leur participation sera requise.

Où aller pour en savoir plus?

Pour de plus amples renseignements et pour télécharger les documents, allez à :

www.cpacanada.ca/AmeliorationQualiteAudit, ou envoyez un courriel à auditquality@cpacanada.ca.